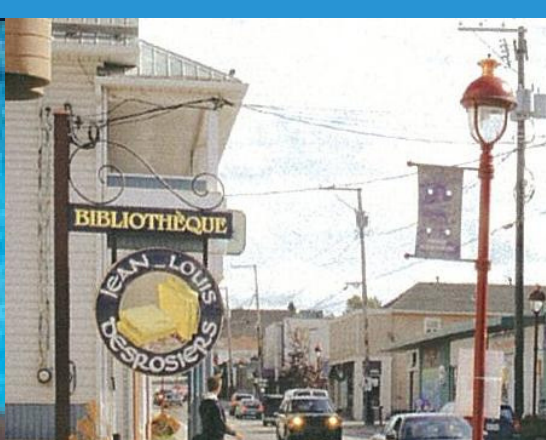




Guide du citoyen Ville de Mont-Joli



Le mot du maire

Au nom de mes collègues du conseil municipal, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues au sein de notre communauté.

Accueillante, festive, sportive, rassembleuse, colorée et dynamique sont des qualificatifs, qui s'accordent bien avec notre ville.

Choisir Mont-Joli, c'est une promesse d'un lieu de vie inspirant, entouré d'une nature généreuse, où plusieurs services de proximité sont à votre disposition.

Ce guide contient toute l'information sur les infrastructures et services municipaux. Vous y trouverez aussi plusieurs bonnes raisons de fréquenter notre bibliothèque, de prendre du bon temps dans nos parcs et espaces verts ou de participer aux différentes propositions du Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce tout au long de l'année.

Je souhaite que vous trouviez rapidement toute votre place à Mont-Joli et que vous participiez pleinement à la richesse et à la diversité de sa vie communautaire.

Bienvenue chez vous !

Martin Soucy
Maire



Nos armoiries

Remises officiellement à la Ville de Mont-Joli, lors d'une fête publique organisée à l'occasion du 75^e anniversaire de l'érection civile de la Municipalité du Village de Mont-Joli, le 23 octobre 1955. La devise en lettres gothiques : « Ayde à Autrui, Dieu T'aydera » est un appel à la générosité et à la solidarité.

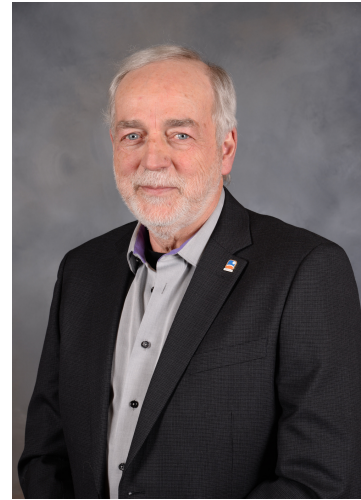
Votre conseil municipal



Gilles Lavoie
District 1



Annie Blais
District 2



Robin Guy
District 3



Jean-Pierre Labonté
District 4



Alain Thibault
District 5



Denis Dubé
District 6



Photo Stéphane Roy

Renseignements utiles

Un numéro pour joindre l'ensemble des services: 418 775-7285

➔ Hôtel de ville - administration

40, avenue de l'Hôtel-de-Ville

418 775-7285

mont-joli@ville.mont-joli.qc.ca

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

De la fête des Patriotes à la fête du Travail

Lundi au jeudi

8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30

Vendredi

8 h à 12 h

➔ Service des travaux publics

350, avenue du Sanatorium

418 775-7285 poste 2160

Lundi au vendredi

8 h à 12 h et 13 h à 17 h

De la fête des Patriotes à la fête du Travail

Lundi au jeudi

7 h à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi

8 h à 12 h

➔ Service de sécurité incendie

1264, boulevard Jacques-Cartier

418 775-7285 poste 2102

mont-joli@ville.mont-joli.qc.ca

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

De la fête des Patriotes à la fête du Travail

Lundi au jeudi

8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30

Vendredi

8 h à 12 h

➔ Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

300, avenue du Sanatorium

418 775-7285 poste 2170

loisir@ville.mont-joli.qc.ca

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

De la fête des Patriotes à la fête du Travail

Lundi au jeudi

8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30

Vendredi

8 h à 12 h

➔ Piscine Gervais-Rioux

1411, rue des Érables

418 775-7285 poste 2172

piscine@ville.mont-joli.qc.ca

➔ Amphithéâtre Desjardins

275, avenue Ross

418 775-7285 poste 2177

loisir@ville.mont-joli.qc.ca

➔ Biblio Jean-Louis-Desrosiers

1477, boul. Jacques-Cartier

418 775-7285 poste 2151

Samedi et dimanche

12 h 30 à 16 h 30

Mardi et jeudi

12 h 30 à 20 h

Vendredi

12 h 30 à 18 h

Lundi et mercredi : fermée

Horaires d'été

Mardi et jeudi

12 h 30 à 20 h

Vendredi

10 h 30 à 18 h

Samedi

10 h 30 à 16 h 30

Dimanche, lundi et mercredi : fermée

➔ Maison de la culture - Château Landry

1588, boul. Jacques-Cartier

418 775-7285 poste 2170

loisir@ville.mont-joli.qc.ca

Pour toute urgence, en tout temps, faites le 911. La SQ assure la sécurité publique sur le territoire de Mont-Joli.

Joli

MONDE ATTRAYANT



Mot du maire	2
Votre conseil municipal	3
Renseignements utiles	4
Survol de Mont-Joli	6
Vie démocratique	7
Un joli environnement	8
Vie culturelle	9-10
Une bibliothèque bien garnie	11
Installations récréatives	12
Des parcs et espaces verts	13-14
Vie animale	15
Urbanisme	16
Règlements municipaux	17
Resté informé	18
On bâtit Mont-Joli avec vous	19

Un survol de Mont-Joli

Tout en haut d'un joli monticule, Mont-Joli jouit d'une position géographique exceptionnelle, à la jonction de l'autoroute 20 et de la route touristique de la Gaspésie. Entourée d'un paysage rural enchanteur et d'un fleuve mer, la ville offre un cadre de vie chaleureux, riche en attraits naturels et de plein air.

De par sa taille, Mont-Joli offre une qualité de vie exceptionnelle grâce notamment à son mode de vie accessible, mais aussi au sentiment d'entraide et à l'effervescence de la vie communautaire, qui est alimentée par une centaine d'associations et d'organismes sociaux, culturels et sportifs.

Reconnue village-relais par Transports Québec, Mont-Joli offre, avec l'aide de ses commerçants, une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire.

Dotée d'un dynamisme remarquable sur le plan entrepreneurial, Mont-Joli est fière de compter sur son territoire l'Institut Maurice-Lamontagne, qui est un des principaux centres francophones de recherche en sciences de la mer au monde.

Le circuit de fresques, des arts et du patrimoine contribue à mettre en valeur la riche histoire de Mont-Joli, qui célébrera ses 150 ans en 2030.



Population : 6 384 citoyens selon le dernier recensement de 2021



À 36,4 km de Rimouski ; à 68,7 km d'Amqui et à 62,9 km de Matane.



Aéroport régional desservi notamment par Pascan et PAL Airlines en plus de vols nolisés



Clinique d'urgence mineure, centre de réadaptation physique, groupe de médecine familiale, hébergement de soins de longue durée, Info-santé, Info-social, CLSC, maison des naissances.



Deux écoles primaires, une école secondaire, un centre de formation professionnelle, un centre d'éducation aux adultes. Tout près, à moins de 40 km, une université et un cégep.



Vie démocratique

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal ont lieu, sauf exception, tous les 1er et 3e lundis du mois, à 20 h, à l'hôtel de ville, situé au 40, avenue d l'Hôtel-de-Ville.

Vous pouvez participer à la vie démocratique de votre ville en assistant à la séance ordinaire du conseil pour être tenu informé des décisions prises par vos élus municipaux, poser des questions ou formuler une demande.

Les séances sont également diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville de Mont-Joli et celle de la Télévision de La Mitis ou en différé sur les ondes de la Télévision de La Mitis les mardi, mercredi et jeudi soir suivants. Elles peuvent également être visionnées sur notre site web.

Vous pouvez prendre connaissance des résolutions adoptées par le conseil municipal en consultant les procès-verbaux des séances mis en ligne sur notre site web.

Les ordres du jour des séances figurent aussi sous l'onglet La Ville, section Conseil municipal.

TAXES MUNICIPALES

Vous pouvez payer votre compte de taxes foncières par l'entremise des services automatisés de la plupart des institutions financières ou encore par courrier ou en personne à l'hôtel de ville.

Si le montant de votre compte de taxes foncières est de plus de 300 \$, vous pouvez l'acquitter en 4 paiements égaux et consécutifs aux dates d'échéance inscrites sur votre compte de taxes soit : 1er versement, le 15 mars; 2e versement, le 1er juin; 3e versement, le 1er septembre et 4e versement, le 1er novembre.

COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Vous souhaitez recevoir votre compte de taxes en ligne et pouvoir le consulter en tout temps ? Inscrivez-vous à Voilà !

<https://mont-joli.appvoila.com/fr>



Un joli environnement

Grâce à son environnement verdoyant et fleuri à souhait, la Ville de Mont-Joli affiche fièrement quatre Fleurons.

La classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert.

Dans la foulée, sous l'impulsion du comité environnement présidé par la conseillère Annie Blais, la Ville de Mont-Joli a adopté, en 2021, sa première Politique environnementale. Celle-ci est accompagnée d'un plan d'action, qui en compte une centaine.

Subventions environnementales

Cette politique a notamment donné lieu à deux programmes de subventions environnementales: l'un concerne les bornes de recharge pour voiture électrique et l'autre les couches et les produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables.

Pour en savoir plus sur ces 2 programmes, rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Ville,



INITIATIVES VERTES

Borne de recharge pour véhicule électrique

Deux bornes de recharge rapide et standard sont situées dans le stationnement municipal de l'hôtel de ville. On trouve également deux bornes de recharge rapide au restaurant Normandin, dans le carrefour giratoire, et trois bornes dans le stationnement de l'Hôtel Quality Inn dans le carrefour giratoire également.

Collecte à trois voies

Abonnez-vous au rappel de collecte de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la MRC de La Mitis et de La Matapédia.

Collecte des encombrants

Une fois par année, en mai, la Ville de Mont-Joli offre le service de collecte des encombrants ou des gros rebuts. En dehors de cette période, les citoyens peuvent apporter leurs gros rebuts à l'Écocentre de La Mitis, situé 428, avenue Roger-Marcoux (près de l'aéroport régional, accès par le chemin Perreault Est).

Bannissement du plastique à usage unique

Le plastique à usage unique est banni sur le territoire de la MRC de La Mitis qui a adopté une stratégie dans ce sens en 2020. La Ville de Mont-Joli et les 15 municipalités de La Mitis ont adopté des règlements pour interdire les sacs de plastique, les contenants en styromousse et les contenants de plastique sans numéro.

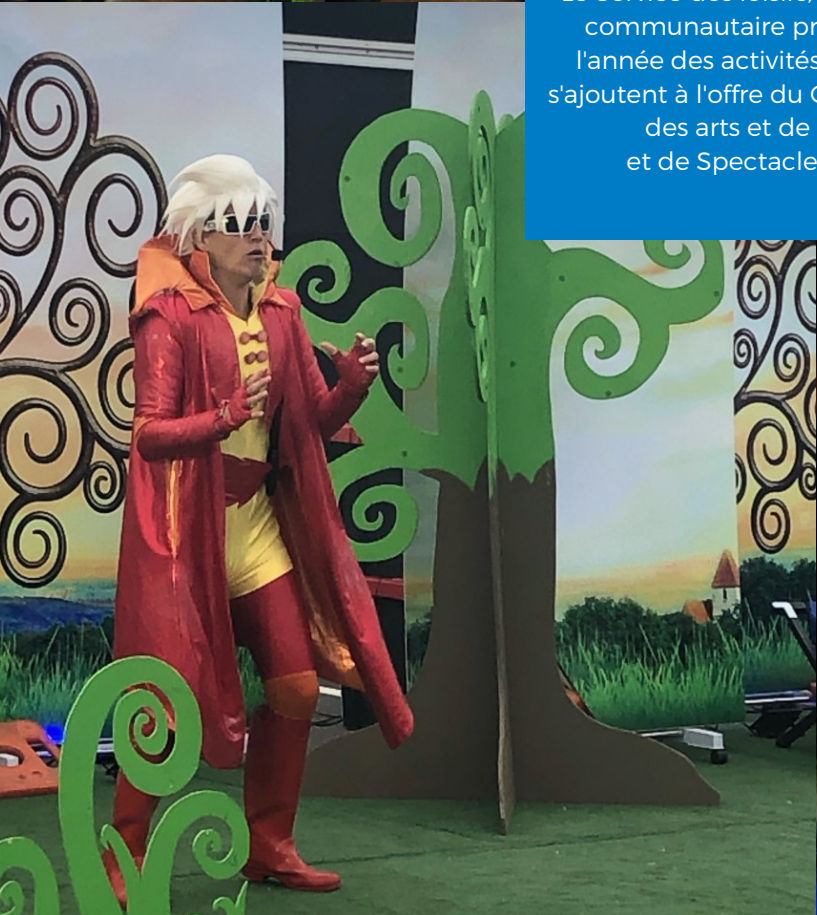
Des bicibornes pour vélo

En 2023, il y aura dans quelques stationnements municipaux des stations de réparation de vélo. Celles-ci seront équipées d'une pompe à air et de multiples outils protégés des intempéries.



Vie culturelle

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose tout au long de l'année des activités culturelles variées, qui s'ajoutent à l'offre du Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) et de Spectacle Mitis, entre autres.



Équipement phare de la diffusion de la culture, le Château Landry, une belle maison patrimoniale convertie en maison de la culture en 2014, est le lieu des résidences d'auteurs où ils et elles présentent leurs offrandes.





Circuit des fresques, des arts et du patrimoine

Les Murmures de la Ville, une invitation à découvrir l'art du muralisme, au cœur de la ville. L'ensemble du circuit comprend une trentaine de stations réparties à différents endroits dans la ville.

Fresqu'Ô Fête

Mi-juillet

Durant quatre jours, Mont-Joli vit au rythme de la Fresqu'Ô Fête, une fête populaire qui allie spectacles grand public, spectacles jeunesse et activités familiales (*sujet à changement*).

Mardis musicaux scène Bois BSL

De juillet à août

Tous les mardis de l'été, spectacles aux styles musicaux variés sur la scène extérieure Bois BSL du Château Landry.

Spectacles jeunesse - Amphithéâtre Desjardins

De juillet à août

Tous les mardis de l'été, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose également aux tout-petits des spectacles alliant jonglerie, fantaisie et autres pitreries.

Journées de la culture

Fin septembre

La Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers offre différentes animations pour souligner ces journées annuelles.

Semaine de relâche animée

En mars

La semaine de relâche des élèves de niveaux primaire et secondaire est toujours soulignée avec emphase. Plaisirs d'hiver assurés !



Club d'écriture du dimanche

De septembre à juin à la Bibliothèque JLD

Des férus ou des amoureux d'écriture se réunissent deux fois par mois (1er et 3e dimanche) pour coucher sur papier des histoires de leur cru. Pour info: 418 775-2728

Club de lecture

De septembre à juin à la Bibliothèque JLD

Des amoureux de lecture se retrouvent chaque premier lundi du mois pour échanger sur leurs coups de coeur littéraires. Pour info: 418 775-1999.

Expositions

Tout au long de l'année

Des artistes d'ici et d'ailleurs exposent à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Une nouvelle exposition à voir à chaque mois.





Une bibliothèque bien garnie

La Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers rend disponibles à ses usagers quelque 46 000 ouvrages dont plus de 14 000 pour les jeunes.

Le personnel se fera un plaisir de vous initier à la bibliothèque, de vous expliquer le fonctionnement de ses services et de vous guider lors de vos recherches.

Le catalogue en ligne (<https://ibistro-montjoli.reseaubiblio.ca>) permet aux utilisateurs de consulter la banque de documents que possède la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Les usagers peuvent également consulter leur dossier, renouveler ou réserver un document, etc.

En plus des livres, une section réservée aux journaux et périodiques peut-être consultée sur place. Même chose pour les ouvrages de référence. Jeux, cd et dvd également disponibles.

Le service en ligne BibliMags donne accès à une offre québécoise et canadienne étendue de magazines en langue française et anglaise.

Animations et conférences variées tout au long de l'année. Et plus encore !

LA BIBLIO EN RÉSUMÉ

Quoi lire.ca

Vous êtes à la recherche de votre prochaine lecture? Profitez d'un jumelage avec un expert des bibliothèques publiques du Québec sur la plateforme QuoiLire.ca

Suggestion d'achat

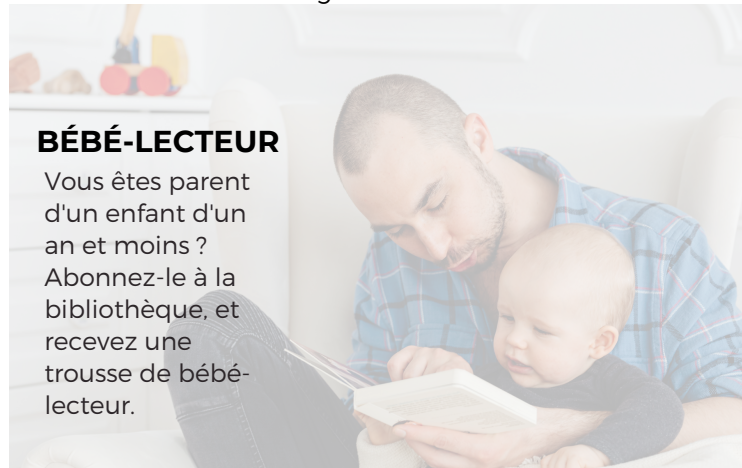
Le formulaire « Suggestion d'achat » permet aux usagers de demander des titres de documents.

Héritage Bas-Saint-Laurent

Ouvrages en anglais sur le thème de la santé en collaboration avec Héritage Bas-Saint-Laurent.

BÉBÉ-LECTEUR

Vous êtes parent d'un enfant d'un an et moins ? Abonnez-le à la bibliothèque, et recevez une trousse de bébé-lecteur.





Installations récréatives

Tout au long de l'année, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose une riche programmation d'activités pour petits et grands dans ses installations intérieures et extérieures.



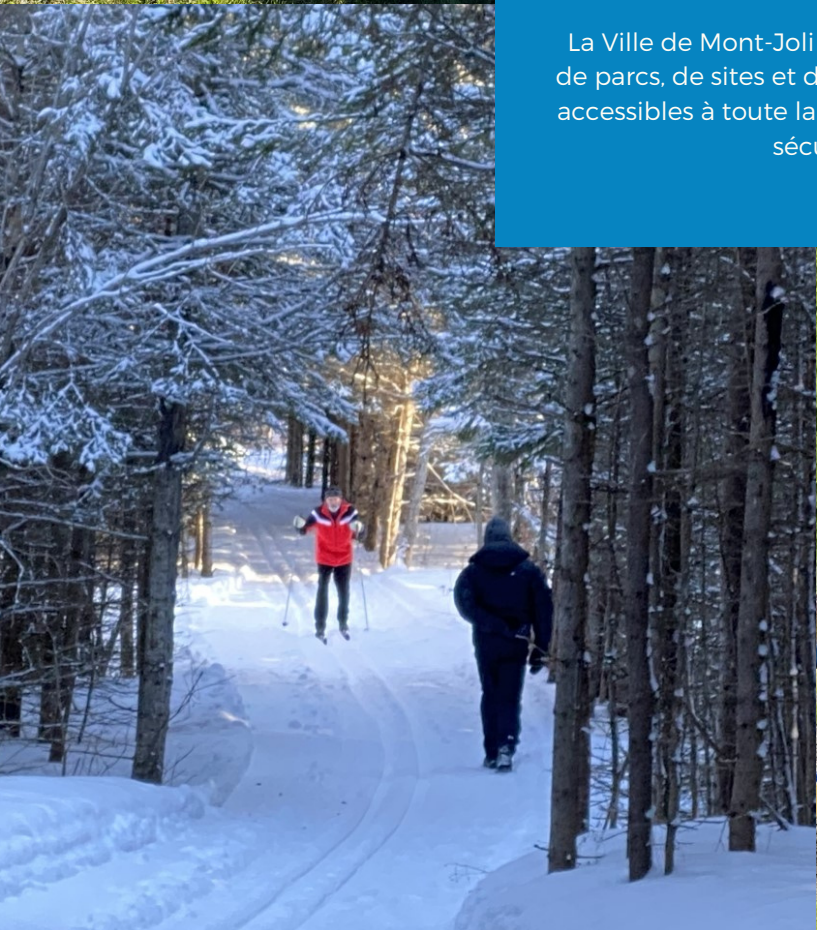
Inauguré en 2021, l'Amphithéâtre Desjardins, un centre sportif et culturel, peut accueillir près de 800 personnes en place assise et 2 000 en formule spectacle. Piscine, parcs récréatifs, parc canin, parc de mise en forme pour les aînés, font partie des installations municipales à la disposition de la population mont-jolienne.





Parcs et espaces verts

La Ville de Mont-Joli dispose d'une variété de parcs, de sites et d'équipements de loisir accessibles à toute la famille et ce, en toute sécurité.



Mont-Joli dispose de parcs et d'espaces verts invitants et à proximité de tout. Un réseau de pistes cyclables permet de se déplacer aux quatre coins de la ville et de rejoindre le réseau régional. Les rues de la ville et de ses beaux quartiers sont en soi une invitation à marcher la ville.





Parc du ruisseau Lebrun

Accès 251, avenue du Sanatorium

Le parc du ruisseau Lebrun propose un sentier de marche en pleine nature d'un peu plus de 4 km. À l'entrée de la Ville, dans le carrefour giratoire, le centre d'interprétation ZOOM NATURE présente une exposition en lien avec la flore et la faune locales.



Parc Hébert

Accès rue Hébert

Modules d'amusement sur place.

Parc Richelieu

Accès rue Ross

Modules d'amusement et aire de pique-nique. Travaux majeurs de rajeunissement en cours. Jeux d'eau en place à l'été 2023.

Parc des Oblats

Centre-ville (derrière la Banque nationale)

L'endroit de prédilection des joueurs de pétanque.

Cour arrière du Château Landry

Centre-ville

Site des Mardis musicaux et autres activités ponctuelles.

Parc de planche à roulettes

Parc Richelieu - rue Ross

Pour les amateurs de sensations qui roulent !



Tennis

Parc Richelieu - rue Ross

Deux terrains réglementaires et éclairés sont à la disposition des joueurs, de juin à septembre.

Boisé des Murmures

Accès via le carrefour giratoire

Pour les adeptes de la marche ou de vélo, le boisé des Murmures est un bel îlot de verdure à l'entrée sud de la ville. On peut y avoir accès aussi via la rue d'Anjou.

Terrains de soccer

Derrière la piscine Gervais-Rioux

Jeunes et adultes sont nombreux à pratiquer ce sport accessible et populaire.

Terrains de balle Gérald-Deschênes

Parc Richelieu - rue Ross

Pour les adeptes de balle-molle, terrain réglementaire et éclairé.



Patinoires extérieures éclairées

Patinoire de l'école Norjoli et anneau de glace (au coin de l'avenue Ross et du boulevard Benoit-Gaboury).

De décembre à mars, on s'élance sur les patinoires extérieures. Plaisir et bol d'air frais en prime !





Vie animale

Le service de contrôle des animaux est offert sur le territoire de Mont-Joli grâce à une entente avec la Société protectrice des animaux du littoral (418 723-1333). Ce service a pour objectif de protéger les animaux domestiques (chats et chiens). Il répond aux besoins de la municipalité afin de recueillir les animaux errants et d'informer la population. Ces petits animaux ont une chance d'être réclamés par leur propriétaire ou d'être adoptés par une nouvelle famille.

LICENCE OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS ET LES CHATS

Un médaillon d'identification pour les chiens et les chats est obligatoire. Ce dernier doit être renouvelé chaque année auprès du service d'inspection municipale, 418 775-7285 poste 2162 ou urbanisme@ville.mont-joli.qc.ca

POUR FAIRE UNE DEMANDE :

Rendez-vous à l'hôtel de ville, 40 avenue Hôtel-de-Ville (ou temporairement au 300, avenue du Sanatorium pendant les travaux à l'hôtel de ville) afin de remplir le formulaire prévu à cet effet. Le formulaire est aussi disponible sur le site web sous l'onglet Service aux citoyens.

ENCADREMENT DES CHIENS

En vigueur depuis le 3 mars 2020, le **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens** est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de son application.

Le règlement établit les pouvoirs des municipalités à l'égard des chiens ou de leur propriétaire ou gardien. Des normes s'appliquent pour l'ensemble des chiens et des mesures additionnelles viseront les chiens déclarés comme étant potentiellement dangereux par la municipalité.

Pour en savoir plus sur cette réglementation, rendez-vous sur le site de la Ville sous l'onglet Service aux citoyens, section Ma propriété/Animaux.

PARC CANIN

Vous pouvez laisser votre chien courir en toute liberté au parc canin situé au carrefour giratoire, à l'est du Boisé des Murmures.



Urbanisme

À l'exception de la peinture, tout changement à la propriété intérieur ou extérieur doit faire l'objet d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

En règle générale, tout ce qui peut affecter l'évaluation de la maison requiert l'émission d'un permis.

Voici la liste des principaux travaux pour lesquels un permis ou un certificat d'autorisation est exigé:

- Nouvelle construction;
- Ajout d'un garage ou d'une remise;
- Installation d'une piscine;
- Changement des fenêtres et des portes;
- Rénovations intérieures ou extérieures;
- Construction, reconstruction ou modification des saillies: perron, galerie, balcon, patio, etc.;
- Modification du revêtement extérieur;
- Abattage d'un arbre;
- Modification de la structure d'un bâtiment ;
- Etc.

Pour en savoir plus, consultez la section Urbanisme de notre site web, sous l'onglet Service aux citoyens, ou communiquez avec le Service d'urbanisme: urbanisme@ville.mont-joli.qc.ca ou 418 775-7285 poste 2162.

PERMIS EN LIGNE

Délivrés par le Service de l'urbanisme, plusieurs de ces permis ou certificats d'autorisation pourront sous peu être obtenus en ligne.

De plus, en visitant le ville.mont-joli.qc.ca/ma-propriete/permis-et-certificats, vous trouverez plusieurs informations telles que les documents à fournir pour l'obtention d'un permis ainsi que la grille de tarifs pour les différentes demandes de permis ou de certificat d'autorisation.





Règlements municipaux

Voici quelques règlements municipaux qui régissent les bonnes pratiques et le bon voisinage.

ARROSAGE DES PELOUSES

La Ville de Mont-Joli rappelle l'importance de respecter les périodes d'arrosage en tout temps. Des contraventions peuvent être émises aux personnes arrosant en dehors de ces périodes. Également, plusieurs mesures peuvent être prises à la maison pour économiser l'eau. Consultez le Programme d'économie de l'eau potable au www.peep.reseau-environnement.com

Périodes d'arrosage permises : de 4 h à 7 h et de 19 h à 22 h

Districts 1 et 2 : lundi et jeudi
Districts 5 et 6 : mercredi et samedi
Districts 3 et 4 : mardi et vendredi

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les clôtures à neige et abris d'hiver peuvent être installés à partir du 1er octobre et doivent être enlevés avant le 30 avril de l'année qui suit. Le Service de l'urbanisme vous rappelle que des règles pour les abris d'auto sont à respecter lors de l'installation de ces derniers.

Stationnement de nuit

Du 15 novembre au 15 avril, il est interdit de stationner un véhicule la nuit entre 23 h et 7 h sur tout chemin public de la Ville de Mont-Joli. Cette interdiction s'applique en tout temps et non seulement lorsqu'il y a des chutes de neige.

Vente-débarras

Chaque année, la Ville de Mont-Joli détermine 4 périodes où il est permis pour les citoyens de tenir une vente-débarras sur leur propriété. Ces périodes d'une semaine ont lieu en mai, en juin, en septembre et en octobre.

Feux d'artifice

Les feux d'artifice sont interdits sur le territoire de la Ville de Mont-Joli. La Ville rappelle que l'interdiction de faire des feux d'artifice est une question de sécurité des personnes et des biens.

Les risques d'incendie sont en effet bien présents, sans compter l'apeurement du voisinage et des animaux ainsi que la quiétude des citoyens qui s'en trouve affectée. La réglementation relative aux nuisances publiques applicables par la Sûreté du Québec est disponible à l'adresse suivante : www.ville.mont-joli.qc.ca/reglements.



Restez informé

La Ville de Mont-Joli s'est dotée de différents outils afin de communiquer et d'échanger avec ses citoyens.

Le site web offre une foule d'informations disponibles rapidement et en tout temps. Séances du conseil municipal, calendrier des événements sportifs et de loisirs, règlements municipaux, permis et certificats sont autant de sujets qu'il est possible de consulter rapidement.

Une carte interactive est en ligne pour repérer les services et équipements municipaux, parcs et attraits. Également, la section urbanisme présente l'essentiel des règlements applicables pour les entrepreneurs et citoyens.

Voilà !

Inscrivez-vous à Voilà ! → mont-joli.appvoila.com/fr/
Voilà est un portail citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication entre les citoyens et l'administration municipale et vous permet de recevoir des alertes et de l'information en temps réel.

COMMUNIQUONS

Réseaux sociaux

Suivez-nous sur Facebook et Instagram.

Calendrier municipal

Le calendrier municipal, qui paraît en fin d'année, contient une foule d'informations, notamment sur les dates des différentes collectes, des séances publiques et autres événements.

Programmation des loisirs

Le Service des loisirs fait paraître quatre fois par année une programmation des activités, en plus de deux programmations spéciales pour les Fêtes et la relâche.

Le Murmure

Le bulletin municipal paraît quatre fois par an. Vous y trouverez le mot du maire, et de nombreuses informations en lien avec les services municipaux.

Mitis HD

Sur le panneau électronique Mitis HD, dans le centre-ville, différentes informations sont diffusées régulièrement.

Infolettre

Abonnez-vous à notre infolettre via le site web de la Ville pour rester branché sur l'actualité municipale.



Joli

MONDE D'OPPORTUNITÉS

DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL
ET INDUSTRIEL

www.ville.mont-joli.qc.ca

On bâtit Mont-Joli avec vous

La Ville de Mont-Joli propose un généreux programme de construction résidentielle et commerciale ainsi qu'un programme de rénovation résidentielle pour encourager la construction et la rénovation.

Le programme de construction résidentielle et commerciale prévoit un crédit de taxes de 100 % la première année, de 75 % la deuxième année et de 50 % la troisième année.

La politique d'aide au développement économique adoptée par le conseil municipal le 21 juin 2018 pour stimuler l'activité économique met également en place un généreux programme d'incitatifs fiscaux et financiers pour les entreprises qui souhaitent s'établir à Mont-Joli, s'y relocaliser, agrandir ou moderniser leurs installations. L'aide financière peut atteindre jusqu'à 15 000 \$.

Quatre programmes d'aide ont été élaborés pour soutenir les projets de développement commercial ou industriel sur le territoire mont-jolien : un programme d'aide à la relocalisation d'une entreprise, un programme d'aide générale, un programme d'aide au démarrage/amélioration et un programme de crédit de taxes.

Pour tout savoir sur la politique d'aide au développement économique et les programmes d'incitatifs financiers à la construction et à la rénovation, consultez notre site internet à l'adresse : www.ville.mont-joli.qc.ca





Dotée à la fois d'un accueil chaleureux, d'une vie sportive trépidante et d'une animation culturelle mettant en valeur les artistes d'ici et d'ailleurs, Mont-Joli sait être une ville inventive, persévérante et attrayante. Cette énergie communicative découle assurément d'une vivacité entrepreneuriale ayant habilement su passer le flambeau à une relève inspirée.

À vous maintenant de découvrir ce JOLI monde d'opportunités!

GUIDE DU
CITOYEN
2022-2023

Réalisation :
Service des communications



40, avenue Hôtel-de-Ville, Mont-Joli (Québec) G5H 1W8
Téléphone : 418 775-7285 · Télécopieur : 418 775-6320

www.ville.mont-joli.qc.ca